

AVIS PUBLIC

ANNULATION de la procédure d'enregistrement du règlement n° 578-2023

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DU SECTEUR CONCERNÉ DE LA RUE PAUL section PRIVÉE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Maxime Dauplaise, greffier-trésorier et directeur général.

Avis public est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 14 décembre 2023, le conseil municipal de Sainte-Anne-de-Sorel a adopté le règlement n° **578-2023** intitulé : *Règlement décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans.*
2. Conformément à la loi, un avis public a été publié le 14 décembre 2023 afin d'annoncer l'accessibilité à un registre de 9 h à 19 h le 8 janvier 2024 au centre de services municipaux de Sainte-Anne-de-Sorel, situé au 1685, chemin du Chenal-du-Moine à Sainte-Anne-de-Sorel.
3. Or, la majorité des personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné ont renoncé à la tenue d'un scrutin référendaire, comme permis par l'article 532 de la LÉR.M.
4. Conséquemment :
 - a. Le Règlement n° **578-2023** décrétant la préparation de plans et devis ainsi que l'exécution des travaux d'infrastructures relatifs à la construction d'une fondation de rue, de conduites d'aqueduc, d'égouts sanitaire et drainage sur la rue Paul formée d'une partie du lot 4 484 149 et à cette fin, une dépense et un emprunt remboursables en vingt-cinq (25) ans est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
 - b. La journée d'accessibilité au registre pour le règlement n° 578-2023 devant être tenue le 8 janvier 2024 **EST ANNULÉE.**

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 20^e jour de décembre 2023.

Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier